



## ÉDITO

# La mixité pour norme

**S**i les entreprises affichent une attitude a priori positive à l'égard des travailleurs handicapés, elles sont moins nombreuses à connaître les dispositifs propres à leur embauche, et moins encore à réellement employer des personnes vivant avec un handicap. Arrivée à sa 12<sup>e</sup> édition, la semaine pour l'emploi des personnes handicapées reste donc d'actualité. La crise actuelle accentue certainement le déséquilibre qui dure depuis bientôt vingt ans, à savoir un marché comprenant moins de postes que de travailleurs, mettant de ce fait les employeurs en position « *de force* » lorsqu'il s'agit de recruter. En témoignent

les nombreuses annonces de stage correspondant à des postes qui devraient logiquement être salariés. Face à l'emploi, les personnes handicapées sont confrontées à une injustice étonnante. Le handicap n'empêche pas d'avoir de l'expérience professionnelle, des aptitudes adaptées aux postes (physiques et mentales), de parler des langues étrangères ou d'être diplômé. Un handicap est une différence. Reste à admettre que la différence n'est ni une lacune ni une tare. Sans tomber dans un angélisme naïf, citons un témoin de l'article à suivre qui insiste sur la « *capacité de réaction et une puissante volonté qui peut être un bon*

*atout au sein d'une équipe* ». Puisque le monde n'est pas fait de ressemblances, pourquoi standardiser le monde de l'entreprise ? Comment répondre aux demandes multiples de clients divers, si l'on ne travaille pas avec la diversité en son sein ? Françoise Dolto, dont on a célébré l'anniversaire en 2008, regrettait que dès l'enfance, le handicap soit l'objet d'institutions spécialisées. Grandir avec des camarades handicapés à l'école, évoluer adulte dans un milieu « *mixte* » paraît un effort, alors que c'est cela qui devrait être la norme et c'est cela qui est à coup sûr enrichissant. ■

A voir, le site : [www.semaine-emploi-handicap.com](http://www.semaine-emploi-handicap.com)

## AU SOMMAIRE:

**DANS MON ENTREPRISE EMPLOI ET HANDICAP : ENCORE UN EFFORT VERS LA DIVERSITÉ**

**LE POINT SUR... LA COLLECTE DE SERINGUES USAGÉES**

**ARCAT À L'AFFICHE DOCUVIR**

Le *bip* est édité par Presscode pour l'association Arcat.

Directeur de la publication et rédacteur en chef :

Jean-Marc Borello (jmb@groupe-sos.org)

Directeur de la rédaction :

Gilles Dumoulin (gd@presscode.fr)

Coordinatrice : Louise Bartlett

(louise.bartlett@groupe-sos.org)

Secrétaire de rédaction :

Magali Jourdan

(magali.jourdan@presscode.fr)

Direction artistique : Matthieu Lifschitz

(matthieu.lifschitz@presscode.fr)

Maquette : Christophe Coumrouyan

(christophe@presscode.fr)

Edition et diffusion :

Presscode

Tél. : 04 96 11 05 80

Philippe Morihon

(editions@groupe-sos.org)

[www.presscode.fr](http://www.presscode.fr)

27, rue Vacon - 13001 Marseille

Impression : Imprimerie Auffret-Plessix

72600 Mamers

Entreprise certifiée Imprim'Vert.

Imprimé sur papier recyclé

avec encres végétales.

Commission paritaire en cours.

Dépôt légal à parution.

Les articles et graphismes

du *bip* sont la propriété

exclusive du journal.

Arcat est une association Loi de 1901.

94-102, rue Amelot - 75011 Paris

75020 Paris

Tél. : 01 44 93 29 29

Fax : 01 44 93 29 30

Directrice : Anne Guérin

Délégation générale du Groupe SOS :

102, rue Amelot - 75011 Paris

Tél. : 01 58 30 55 55

Fax : 01 58 30 55 35

Le Groupe SOS se compose de dix associations : SOS Drogue International, SOS Habitat et Soins, SOS Insertion et Alternatives, Arcat, JCLT, Collège Coopératif de Paris, Crescendo, Auxilia, Le Kiosque Info Sida, et Voiture & Co. Il rassemble aujourd'hui plus de 2200 salariés et 150 centres sanitaires et sociaux et structures d'insertion.

[www.groupe-sos.org](http://www.groupe-sos.org)



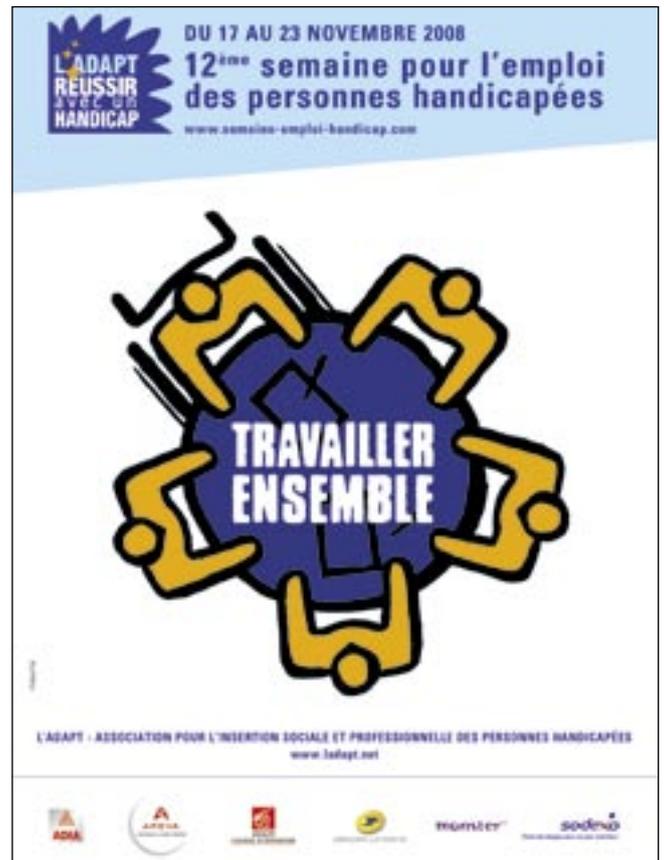
## DANS MON ENTREPRISE

# Emploi et handicap : encore un effort vers la diversité

Du 17 au 23 novembre, s'est tenue la 12<sup>e</sup> semaine pour l'emploi des personnes handicapées. Lors de cet événement national, initié par l'Adapt<sup>(1)</sup>, en partenariat avec l'Agefiph<sup>(2)</sup> et le FIPHP<sup>(3)</sup>, plus de 150 actions ont été menées à travers la France, mettant en lumière les difficultés d'employabilité des personnes en situation de handicap.

**D**epuis 1997, chaque troisième semaine de novembre, l'Adapt organise la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, afin de sensibiliser le plus grand nombre au recrutement des personnes handicapées en recherche d'emploi, et de faciliter la rencontre entre travailleurs handicapés et recruteurs. Car malgré la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « *le taux de chômage des personnes handicapées est de 17 %, soit le double de la moyenne nationale et leur niveau de formation reste faible, puisque seulement 19 % d'entre elles ont un niveau égal ou supérieur au bac, fait remarquer Georges Riffard, président de l'Adapt. Quant aux entreprises, si 45 % d'entre elles remplissent leur obligation, 27 % ne comptent aucun travailleur handicapé dans leurs effectifs !* ». Une attitude qu'il n'hésite pas à qualifier de « *ringarde* » lors de l'inauguration de cette 12<sup>e</sup> semaine qui s'est tenue à la salle de la Mutualité (Paris, 5<sup>e</sup>), le 17 novembre dernier. A Paris, la semaine a commencé par une séance d'Handicafé® à laquelle ont participé quelque 80 demandeurs d'emploi handicapés, 40 recruteurs, et 20 « *poissons pilotes* » (personnes ressources présentes sur les lieux pour guider les partici-

pants et faciliter leur mise en relation). Demandeurs d'emploi et recruteurs se rencontrent autour d'un café. Pascal, 50 ans, employé dans l'hôtellerie, est à la recherche d'un emploi à horaires plus réguliers. Très motivé, il enchaîne les rendez-vous. Malgré son dynamisme et sa détermination, le parcours de Pascal, porteur du VIH, n'a pas été si simple, à commencer par l'acceptation du statut de travailleur handicapé et les aménagements professionnels qui s'en sont suivis. « *Dans les années 90, j'étais propriétaire d'un restaurant en Rhône-Alpes, raconte-t-il. A cette époque, je*



## La loi sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Votée le 11 février 2005, cette loi renforce l'obligation, pour les entreprises, d'employer des personnes handicapées. Elle prévoit, entre autres, que celles qui n'emploient aucun travailleur handicapé, ni ne passent aucun contrat de sous-traitance avec le secteur protégé pendant trois années consécutives, soient soumises à une contribution financière. En 2005, 101 300 entreprises étaient assujetties à l'obligation d'emploi de personnes handicapées (Dares). Mais au vu des résultats (45 % d'entre elles remplissaient totalement l'obligation d'emploi, 28 % partiellement, et 27 % pas du tout), la contribution sera fortement majorée d'ici 2010. Les entreprises qui n'auront fait aucun geste pour le handicap sur les trois dernières années paieront une pénalité équivalant à 1 500 fois le smic horaire, soit 13 000 euros par travailleur handicapé manquant.



## Le FIPHFP et l'Agefiph : « Emploi et handicap, engageons les solutions »

Partenaires de cette 12<sup>e</sup> semaine pour l'emploi des personnes handicapées, les deux organismes récolteurs de fonds ont émaillé le rendez-vous de plusieurs temps forts comme la journée « *Un jour, un métier en action* ». Initiée en 2006 par l'Agefiph, cette opération avait pour but de faire découvrir, en situation réelle, un métier à un demandeur d'emploi handicapé. Point d'orgue de la semaine : le lancement inédit de chats en vidéo, les *HandiChats*<sup>®</sup>, filmés et diffusés en direct sur le site dédié à la Semaine pour l'emploi ([www.semaine-emploi-handicapagefiph.fr](http://www.semaine-emploi-handicapagefiph.fr)). Les internautes ont ainsi pu poser leurs questions en direct aux représentants des entreprises qui leur répondaient face à une caméra. Forums emploi, tables rondes, portes ouvertes dans les centres de formation, ateliers de recherche d'emploi et de coaching : au total, ce sont près de 300 rendez-vous qui ont eu lieu à l'initiative de l'Agefiph et du FIPHFP. La semaine s'est achevée sur une manifestation culturelle, le 17 novembre au Bataclan (Paris, 11<sup>e</sup>) où a été joué « *Un nouveau cap* », une pièce de théâtre musicale interactive d'Hervé de Belloy (Compagnie Fredonia-Cadres), afin de démystifier le handicap, mettant en scène des comédiens et musiciens valides et en situation de handicap.

*Propos recueillis par S.I.*

*ne voulais pas entendre parler de traitement, mais mon état de santé s'est très vite dégradé. J'ai décidé de prendre une année sabbatique pour me rétablir, et de revendre mon établissement. J'ai été hospitalisé au CHU d'Annecy où l'on m'a fait reprendre mes médicaments et apporté un soutien psychologique ». S'est ensuite posée la question du retour à la vie professionnelle : « A l'hôpital, on m'a parlé d'une mission handicap pour les personnes vivant avec le VIH, mais pour y participer, il fallait avoir le statut de travailleur handicapé. » Un choc pour Pascal qui, dans un premier temps, refuse de remplir son dossier, avant de, finalement s'y résoudre, tant il veut participer au stage que l'on lui propose. « Ce fut le début d'un long travail de reprise de confiance en soi, explique-t-il, il faut faire le deuil de ce que l'on ne peut plus faire tout en mettant en avant ce que l'on peut faire encore ». En raison des effets secondaires de son traitement, il traverse des moments de grande fatigabilité et rencontre des problèmes de concentration. « Je n'ai plus la même résis-*

*tance qu'avant, reconnaît-il, mais cela n'entame en rien mes compétences ». Et les compétences, c'est justement ce que recherche avant tout un recruteur, comme le fait remarquer Franck Barthélémy, un des coaches présents au Handicafé<sup>®</sup> : « la notion de handicap est secondaire, ce qui prime, ce sont les compétences. Au lieu de s'attarder sur ce qui freine, il faut mettre en avant les atouts ». Pascal pratique donc la technique du CV inversé : « au lieu de mettre en avant mon parcours, j'insiste sur ce que je suis en mesure de faire ». Par ailleurs, l'arrivée d'un travailleur handicapé peut s'avérer très profitable à une entreprise. « Notre parcours professionnel a subi une cassure, aussi nous avons été obligés de l'accepter et de nous repositionner, explique Pascal, d'où une capacité de réaction et une puissante volonté qui peut être un bon atout au sein d'une équipe ». Il insiste sur « la combativité et la volonté de vaincre les difficultés » qui sont le propre de ces travailleurs handicapés. Mais si « on a tous à y gagner à travailler ensemble » était*

le mot d'ordre de cette 12<sup>e</sup> édition, mettant en avant la diversité comme une richesse pour l'entreprise, la réalité n'est pas toujours à la hauteur des slogans. La discrimination sévit aussi bien à l'embauche que sur le lieu de travail. « J'ai

*passé un entretien d'embauche pour un poste d'assistant de direction, se rappelle Pascal, c'était en bonne voie jusqu'au moment où j'ai fait état de ma séropositivité. J'ai compris que l'entretien était fini pour moi. »* Car à la différence des autres handicaps et maladies chroniques, le sida reste une maladie taboue et « *collègues et recruteurs essaient toujours de connaître la nature du handicap, à plus forte raison, lorsqu'il n'est pas visible, comme le VIH* », constate Pascal, qui a pris le parti de ne pas évoquer la question sur son lieu de travail. Reste à espérer que les mentalités évolueront et que Pascal, comme tous les autres travailleurs concernés par le VIH, n'auront plus à garder leur mal secret. C'est à cela que contribuent des initiatives telles que la semaine pour l'emploi des personnes handicapées : montrer en quoi les différences peuvent s'avérer être de réels atouts. ■

*Sandrine Issartel*

## Sondage : « Oui à l'emploi d'un handicapé. Mais comment s'y prendre ? »

Le 17 novembre, le *Journal du dimanche* a dévoilé les résultats d'un sondage réalisé par l'IPSOS pour l'Agefiph. Aussi, 74 % des 396 entreprises interrogées se déclarent prêtes à embaucher un handicapé, mais 68 % d'entre elles considèrent que cette démarche est « *difficile* », et 44 % n'ont jamais reçu de candidatures via les canaux de recrutements habituels. Enfin, près de la moitié s'estime mal informée des aides financières et techniques existantes. Des résultats en demi-teinte qui révèlent l'incompréhension et la méconnaissance autour de la question de l'employabilité des personnes handicapées.

*S.I.*

(1) Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.  
(2) Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.  
(3) Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

## LE POINT SUR...

# La collecte de seringues usagées

**L**e 24 novembre 2008, dans le cadre de l'examen du budget 2009, le Sénat a décidé, par amendement, de rendre obligatoire la collecte des seringues et autres « déchets d'activités de soins à risque infectieux » des particuliers par les pharmacies ou les laboratoires d'analyses biologiques, et ce gratuitement. Actuellement, les déchets d'activités de soins à risque infectieux (Dasri) sont mélangés par les usagers à leurs déchets ménagers habituels (ou avec les emballages en



iStockphoto

cas de collecte sélective), ce qui, selon le sénateur socialiste du Lot, Gérard Miquel – et en toute logique – « occasionne des accidents extrêmement graves pour le personnel de collecte ou de tri ».

Pour prévenir ces accidents, des collectes de proximité sont d'ores et déjà organisées, mais elles ne sont pas systématiques, loin de là, par principe peut être, mais surtout parce que le coût de ces collectes et leur destruction par incinération sont toujours assumés par les collectivités locales et non par les producteurs de ces produits, contrairement aux engagements pris lors du Grenelle de l'Environnement en 2008.

Afin de remédier à cette situation et sans attendre le projet de loi Grenelle II, prévu pour 2009, le sénateur des Yvelines, Dominique Braye, de l'UMP, a donc déposé le 24 novembre un

amendement stipulant qu'« en l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, les officines de pharmacie, les pharmacies à usage intérieur et les laboratoires de biologie médicale sont tenus de collecter gratuitement les déchets d'activités de soins à risque infectieux produits par les patients en auto-traitement, apportés par les particuliers qui les détiennent ».

Cet amendement, approuvé à la fois par les sénateurs socialistes et UMP, événement assez rare pour être souligné, devrait donc permettre dans les mois qui viennent une meilleure sécurisation de la filière des déchets de soins. <sup>(1)</sup>

Les associations de lutte contre le sida et les hépatites demandaient depuis longtemps une solution pour la collecte des seringues usagées et se félicitent qu'enfin une décision

ait été prise pour la collecte des seringues des patients qui prennent des traitements par injection (VIH, hépatites, diabète...) mais les pharmaciens grincent des dents, pour leur sécurité, mais aussi à cause du mot « gratuitement ». Voici une réaction « type » d'un pharmacien sur un site de pharmaciens : « Qui va payer l'élimination de ces déchets ? Et que pensez-vous d'un espace de santé transformé en déchèterie ? Que les pharmaciens donnent les boîtes de recueil gratuitement, oui, mais qu'on les collecte au milieu des médicaments et des produits de santé (...) ! Ce sont toujours les pharmaciens qui sont chargés des basses besognes... Les pharmaciens devront se piquer de le savoir ». ■

(1) Source : Sénat - Compte rendu analytique officiel du 24 novembre 2008.

## ARCAT À L'AFFICHE

### Docuvir

**D**urant six mois, des médecins et pharmaciens du nord de Paris ont mis à disposition de leurs patients différents types de documents d'information sur le VIH/sida et les pathologies associées.

Le projet est né du constat des freins des professionnels de santé, à aborder le sujet souvent tabou des infections sexuellement transmissibles, parallèlement à la difficulté, pour les associations, à toucher un public qui se sent loin de ces préoccupations alors qu'aujourd'hui encore, 40 % des personnes vivant avec le VIH ignorent leur statut sérologique.

Arcat, le Kiosque infos sida et toxicomanie et Aides ont alors

travaillé de concert avec le réseau Paris-Nord pour sélectionner les brochures et documents d'information les plus appropriés, mobiliser les professionnels de santé, approvisionner les lieux de diffusion puis interroger les personnes sur l'impact de la mise à disposition de ces informations.

Face aux attentes importantes qu'a suscitées la mise en place de ce projet, il est prévu de développer ce programme en 2009, tant géographiquement qu'au niveau des brochures proposées. ■

**Vous êtes intéressé(e) par la mise à disposition de documentation ?**  
Contactez-nous : [info-VIH@arcat-sante.org](mailto:info-VIH@arcat-sante.org)